



MUNICIPALITÉ DE CLARENCEVILLE

PROCÈS VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Clarenceville tenue en présentiel au 1350 chemin Middle ce **8^e jour du mois d'août 2023** à 19 h **sous la présidence de M. Serge Beaudin maire.**

Sont présents:

Siège n°1	Gérald Grenon	Siège n°4	Chad Whittaker
Siège n°2	Gaëtan Lafrance	Siège n°5	David Branch
Siège n°3	Karine Beaudin	Siège n°6	David Adams

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, M. Serge Beaudin.

Est également présente, Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière agissant comme secrétaire d'assemblée.

« Le Conseil de la municipalité siège en séance extraordinaire de mardi le 8 août 2023 en présentiel. Chacune de ces personnes présentes s'est identifiée individuellement. Il est mentionné également que la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sonia Côté, assiste à cette séance à titre de secrétaire d'assemblée.

2023-08-

L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
 2. Constatation du quorum;
 3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 8 août 2023
 4. Engagement Timothy Monette / entrée en poste
 5. Période de questions des citoyens au président du conseil
 6. Levée de la séance extraordinaire
-

POINT 1.

2023-08-185

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

Il est proposé par **Mme Karine Beaudin** et appuyé par **M. Gaëtan Lafrance**
Et **résolu** unanimement de débiter la séance extraordinaire du 8 août 2023 à 19 h à l'hôtel de ville au 1350 chemin Middle, Clarenceville, **les conseillers sont invités à se nommer à tour de rôle.**

Adoptée à l'unanimité

POINT 2.

2023-08-

CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

POINT 3.

2023-08-186

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 AOÛT 2023

Il est proposé par M. Gérald Grenon et appuyé par M. Gaëtan Lafrance

Que l'ordre du jour du 8 août 2023 soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 4 août 2023 qui leur a été signifié dans les délais requis.

Adoptée à l'unanimité

POINT 4.

2023-08-187

ENGAGEMENT DE M. TIMOTHY MONETTE ET SON ENTRÉE EN POSTE

CONSIDÉRANT que M. Timothy Monette a été nommé au poste de direction générale adjointe par la résolution 2023-08-165;

CONSIDÉRANT que M. Timothy Monette accepte les conditions proposées dans son contrat de travail;

CONSIDÉRANT que M. Timothy Monette débutera le mardi 5 septembre 2023;

Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance et appuyé par M. David Branch

Et résolu :

Que le conseil municipal de la municipalité de Clarenceville engage officiellement M. Timothy Monette au poste de direction générale adjointe et que celui-ci a accepté les conditions établies dans son contrat de travail.

Adoptée à l'unanimité

2023-08

PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

Aucune

2023-08-188

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AOÛT 2023

Il est proposé par M. Gaëtan Lafrance et appuyé par Mme Karine Beaudin

ET RÉSOLU :

Que la séance extraordinaire du 8 août 2023 soit levée à 19 h 02.

Adoptée à l'unanimité

M. Serge Beaudoin, maire

Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Serge Beaudoin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Le 8 août 2023.